

Nous nous engageons à

- ♥ Vous proposer un **contrat adapté** et sans surprise pour vous **protéger** vous et votre famille
- ♥ **Répondre** à vos questions **en direct** via notre numéro dédié (pas de boîte vocale) **ou** par **mail** dans les **2 jours***
- ♥ **Traiter** votre **dossier** dans les **2 jours*** à réception
- ♥ Vous informer de notre **décision** dans les **5 jours*** à **réception** du **dossier** complet en cas de risque aggravé (professionnel, sportif, santé)

* jours ouvrables

Un contrat sur mesure

- ♥ Un niveau de **garanties adapté** à vos besoins,
- ♥ Un **tarif 100 % personnalisé**, calculé au plus juste en fonction de votre spécificité (âge, profession, état de santé...),
- ♥ Une **réduction de 20 %** pour une garantie Décès/PTIA à 100 %,
- ♥ Une **vraie prise en charge** en cas d'arrêt de travail, ou pire...,
- ♥ Le **remboursement** du **capital** restant dû* en **cas de décès**,
- ♥ La **prise en charge** de l'échéance de votre prêt* dès le 91^{ème} jour d'arrêt de travail, et ce, **même** si votre **revenu ne baisse pas**,
- ♥ L'**exonération** des cotisations durant toute la durée de l'arrêt de travail.

* dans la limite de la quotité choisie

Une équipe compétente

- ♥ Des **conseillers au savoir faire reconnu**, à votre écoute de 8h30 à 12h30 & de 14h00 à 18h00 du lundi au vendredi et prêts à vous accompagner tout au long de la vie de votre contrat,
- ♥ Un **médecin conseil présent tous les jours** pour l'étude de vos dossiers et disponible pour vous répondre,
- ♥ Un **centre de bilan de santé** pour simplifier vos démarches médicales. (voir formalités au verso du Bulletin d'adhésion)



Une société solide



- ♥ SSN est une filiale de **delta assurances**, courtier d'assurances, implanté à Marseille (siège social), Paris, Cannes et Montpellier spécialiste du risque d'entreprise et des contrats emprunteurs – 76 millions d'€ de cotisations encaissées en 2007,
- ♥ Un réseau de plus de **300 partenaires** sur tout le territoire français,
- ♥ Une compagnie d'assurance partenaire (**Quatrem**), 5^{ème} société d'Assurances Collectives française – 963 millions d'€ de chiffre d'affaires – 1.5 millions d'assurés.

L'équipe çaassure



- ♥ 3 conseillers **çaassure** traitent votre dossier administratif. Ils sont habilités à étudier tous les dossiers comportant un risque professionnel ou sportif
- ♥ 2 gestionnaires médicaux traitent votre dossier médical. Ils sont secondés par un médecin est présent tous les jours en nos locaux. Le service médical prend en charge la tarification des dossiers présentant un risque médical aggravé.

Tous nos services restent à votre écoute au 04 88 676 676 du lundi au vendredi de 8h30 à 14h00 et de 14h00 à 18h00 afin de répondre à vos questions et de vous accompagner dans votre démarche d'assurance.



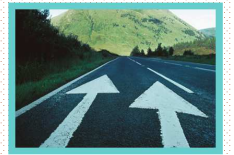
Les délais

♥ Saisie du dossier & transmission au service tarification	♥ Demande d'informations complémentaires si nécessaires	♥ Tarification quand votre dossier administratif est complet	♥ Tarification quand votre dossier médical est complet
♥ sous 24h00	♥ sous 48h00	♥ sous 48h00	♥ sous 72h00

Ensuite

♥ L'acceptation

- Selon les caractéristiques de votre dossier, celui-ci peut être accepté :
 - Aux conditions normales : les taux appliqués sont les taux de base
 - Avec exclusion : une pathologie ou la pratique d'un sport dans certaines conditions ne seront pas garantis
 - Avec surprime : afin de vous garantir au mieux et pour tous les risques, un taux personnalisé vous est proposé.
- La proposition que nous vous adressons comporte un déroulé de primes calculé à la date d'émission – une lettre d'acceptation pour chaque emprunteur – une facture.
- Dans tous les cas, vous devez nous retourner les conditions particulières dûment datées et signées pour accord, accompagnées du chèque de règlement de la 1^{ère} cotisation.



Notre proposition est valable 6 mois à compter de la date d'émission.

♥ Le contrat

- Le contrat d'assurance sera être émis dès réception de votre accord. Il prendra effet au plus tôt à la date de signature des offres de prêt, au plus tard à la date de 1^{ère} échéance.

A savoir

- **Gagnez du temps** : indiquez nous une adresse mail tous les documents vous seront envoyés sur cette adresse.

Dans le respect du secret médical, les demandes médicales ne peuvent être adressées par ce biais sauf sur demande expresse. Pour en savoir plus sur le secret médical : www.aeras.fr

- **Frais annexes** : 15 € de frais de dossier par assuré – 1.50 € par prélèvement, quelque soit le nombre de prêt.



- **Le règlement** par chèque n'est possible que pour une cotisation semestrielle ou annuelle

Comment compléter votre demande d'adhésion

- Votre dossier doit comporter
- Le Bulletin d'adhésion dûment complété, daté et signé par chaque emprunteur
- Un questionnaire de santé pour chaque emprunteur : les réponses manuscrites doivent être lisibles. Chaque questionnaire doit être daté et signé.

1. Informations personnelles

- Vous êtes « **Personne physique pour le compte d'une personne morale** » si c'est votre société qui emprunte (SCI, SA...) et que la garantie repose sur votre tête.
- Vous êtes « **caution solidaire** » si vous n'êtes pas l'emprunteur mais que vous acceptez de prendre en charge le remboursement du prêt si l'emprunteur ne peut plus régler ses échéances.

2. Informations professionnelles

- Si vous **ne travaillez pas actuellement**, vous ne pouvez pas souscrire la garantie Incapacité de Travail. Précisez, car il existe des exceptions (congé parental...)
- Si vous travaillez à **temps partiel**, vous devez travailler au moins 28 heures par semaine pour bénéficier de la garantie Incapacité de Travail (joignez un bulletin de salaire).

3. Le prêt et les garanties

- La **date de déblocage** est la date à laquelle les fonds seront disponibles. Si vous ignorez cette date, ne répondez pas.
- La **date d'effet** est la date à laquelle votre contrat d'assurance prendra effet. Généralement, cette date est celle de la signature des offres de prêt. Renseignez-vous auprès de l'organisme prêteur et dans le doute, ne répondez pas.

A défaut de date d'effet précisée sur le bulletin d'adhésion, le contrat sera émis à partir de la date de réception de votre accord.

- Tous les prêts ≤ à **8 000 000 €** sont assurables, pourvu que le bénéficiaire du capital en cas de décès soit un organisme financier (banque ou établissement).

4. Définitions

- Le **différé** est une période pendant laquelle vous ne payez rien, bien que les fonds soient débloqués. Cette durée est limitée à 24 mois sauf dans les cas des prêts à taux 0 ou elle peut aller jusqu'à 216 mois. Durant ce délai, les cotisations restent fixes.
- La **Quotité** est le taux de prise en charge par **caassure** en cas de sinistre. Si vous choisissez 50 %, **caassure** règlera 50 % du capital restant dû ou 50 % de l'échéance.
- **PTIA** (Perte Totale et Irréversible d'autonomie) : vous devez être reconnu totalement et définitivement incapable de vous livrer à aucune occupation ou travail. En outre, votre état doit nécessiter l'assistance viagère d'une tierce personne pour l'accomplissement des actes ordinaires de la vie (se laver, s'habiller, se nourrir et se déplacer), (taux d'incapacité égal à 100 % et déterminé par un médecin expert en fonction de l'incapacité fonctionnelle et professionnelle).
- **Incapacité de travail** : vous devez être dans l'impossibilité complète, médicalement justifiée, d'exercer votre activité professionnelle. Vous n'êtes pas obligé de vous assurer à 100 % pour ce risque si votre contrat de prévoyance entreprise prévoit le complément de salaire pendant plus de 90 jours. Renseignez-vous auprès du service du personnel de votre entreprise.
- **Exclusions** : il existe des risques non couverts par l'assurance (pathologies, profession, sport...). Vous pouvez toutefois racheter certains de ces risques.
- **Modification du contrat** : vous pouvez modifier votre contrat **caassure** tout au long de sa vie : remboursement partiel, modification des garanties (sous réserve de l'accord expresse de l'organisme prêteur).
- **Conditions particulières** : sont les conditions d'acceptation de votre dossier (normale, exclusion, surprime...). Elles sont valables 6 mois.

5. La Gestion – les délais

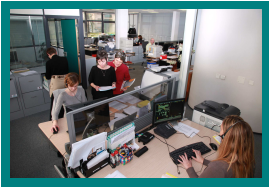
- A réception de votre demande d'adhésion, votre dossier est transmis au service tarification pour étude.
- Dès que votre dossier est tarifé, nous vous adressons une proposition définitive.
- Une lettre d'acceptation est jointe à notre offre. Elle vous précise les conditions particulières d'assurance. Vous devez nous la retourner datée et signée pour accord.
- A réception de votre accord, votre adhésion est enregistrée et vos garanties prennent effet au plus tôt à la date de réception de celui-ci ou au plus tard à la date de 1^{ère} échéance du prêt.
- Les cotisations sont dues à terme à échoir, c'est-à-dire avant la période à garantir. La 1^{ère} cotisation est payable par chèque. Le règlement doit accompagner les conditions d'acceptation que vous allez nous retourner pour accord.

6. A savoir

- **Dossier médical** : si vous présentez une pathologie particulière, afin que notre médecin puisse tarifier dans les meilleures conditions, joignez à votre dossier tous les documents médicaux susceptibles de l'aider dans son analyse (biologie, bilans de surveillance...). Si besoin, des informations complémentaires vous seront demandées.
- **Les conditions d'acceptation** sont valables 6 mois à compter de leur date d'émission. Au-delà, une nouvelle demande d'adhésion devra être souscrite.
- **Les frais de dossier** sont de 15 € par assuré, quelque soit le nombre de prêts.
- **Les frais de fractionnement** sont de 1.50 € par prélèvement. Si vous optez pour un règlement semestriel ou annuel, vous pouvez régler par chèque. Dans ce cas, il n'y a pas de frais de fractionnement.

Joindre au dossier une copie de l'offre de prêt préalable et/ou le tableau d'amortissement provisoire.

L'équipe çaassure



- ♥ 3 conseillers **çaassure** traitent votre dossier administratif. Ils sont habilités à étudier tous les dossiers comportant un risque professionnel ou sportif
- ♥ 1 médecin-conseil, secondé par 2 sélecteurs médicaux, traite votre dossier et tarifie les dossiers présentant un risque médical aggravé. Ils sont présents tous les jours en nos locaux

Tous nos services restent à votre écoute au 04 88 676 676 du lundi au vendredi de 8h30 à 14h00 et de 14h00 à 18h00 afin de répondre à vos questions et de vous accompagner dans votre démarche d'assurance.



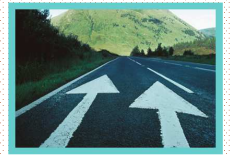
Les délais

♥ Saisie du dossier & transmission au service tarification	♥ Demande d'informations complémentaires si nécessaires	♥ Tarification quand votre dossier administratif est complet	♥ Tarification quand votre dossier médical est complet
♥ sous 24h00	♥ sous 48h00	♥ sous 48h00	♥ sous 72h00

Ensuite

♥ L'acceptation

- Selon les caractéristiques de votre dossier, celui-ci peut être accepté :
 - Aux conditions normales : les taux appliqués sont les taux de base
 - Avec exclusion : une pathologie ou la pratique d'un sport dans certaines conditions ne seront pas garantis
 - Avec surprime : afin de vous garantir au mieux et pour tous les risques, un taux personnalisé vous est proposé.
- La proposition que nous vous adressons comporte un déroulé de primes calculé à la date d'émission – une lettre d'acceptation pour chaque emprunteur – une facture.
- Dans tous les cas, vous devez nous retourner les conditions particulières dûment datées et signées pour accord, accompagnées du chèque de règlement de la 1^{ère} cotisation.



Notre proposition est valable 6 mois à compter de la date d'émission.

♥ Le contrat

- Le contrat d'assurance sera être émis dès réception de votre accord. Il prendra effet au plus tôt à la date de signature des offres de prêt, au plus tard à la date de 1^{ère} échéance.

A savoir

- **Gagnez du temps** : indiquez nous une adresse mail tous les documents vous seront envoyés sur cette adresse.

Dans le respect du secret médical, les demandes médicales ne peuvent être adressées par ce biais sauf sur demande exprès. Pour en savoir plus sur le secret médical : www.aeras.fr

- **Frais annexes** : 15 € de frais de dossier par assuré – 1.50 € par prélèvement, quelque soit le nombre de prêt.



- **Le règlement** par chèque n'est possible que pour une cotisation semestrielle ou annuelle



Chère Madame, Cher Monsieur

Vous nous avez témoigné votre confiance en consultant www.caassure.com et en calculant un devis d'assurance emprunteur.

Merci !!!

Vous connaître mieux, savoir comment vous avez connu **caassure** et ce que vous pensez de votre premier contact avec nous est important.

Afin de nous aider dans cette démarche, merci de nous consacrer encore un peu de temps et de nous retourner le questionnaire ci-dessous par courrier, fax [04 88 676 678] ou mail [gestion@caassure.com]

• **Comment avez-vous connu caassure**

- Bouche à oreilles
- Publicité (*précisez*)
- Internet (*précisez*)
- Autre (*précisez*)

• **Vous nous avez trouvé sur internet :**

- Quel moteur de recherche avez-vous consulté
.....
.....
- Quel(s) mot(s) et/ou quelle(s) expression(s) avez-vous recherché
.....
.....

• **Qu'est-ce qui vous a séduit chez caassure?**

- Le produit : contrat d'assurance, réductions...
- Le prix
- Le site (*visuel, navigation, explications...*)
.....
.....

• **Quelles rubriques avez-vous consulté sur www.caassure.com ?**

- caassure** et vous
- Nos atouts
- Tout comprendre
- Télécharger
- Se parler

Merci du temps que vous avez consacré à nous répondre - Cordialement

N'hésitez pas à nous contacter pour plus amples informations – 04 88 676 676